

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 AOÛT 2019** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **19,192 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

### **19,193 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

24.1 FOSSÉ AU CONDO INDUSTRIEL;  
24.2 RUE DES GRENATS OUEST;  
19.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'équipements.

#### **19-167 RÉSOLUTION NO 19-167 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **19,194 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2019.

#### **19-168 RÉSOLUTION NO 19-168 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2019 tel que présenté.

### **19,195 PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Allan Mastine questionne les membres du conseil concernant un article paru dans le journal La Tribune sur la qualité de l'eau.

M. Mastine demande des précisions sur le budget adopté par la ville et les dons octroyés.

M. Mastine demande à la ville de réparer le « man hole » devant chez lui et il informe les membres du conseil que la tonte du gazon effectuée par la ville à côté de chez-lui n'est pas faite proprement.

### **19,196 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Alain Ducharme a participé à une rencontre concernant le développement domiciliaire Élisabeth l'Espérance. Il donnera les informations au point 15 de l'ordre du jour qui traite de ce développement.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du Parc Marie-Victorin. Il souligne que le parc rencontre une problématique de personnel et qu'ils devront peut-être couper dans les services d'ici la fin de la saison.

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion du comité du parc municipal. Ce point sera discuté au point 19 de l'ordre du jour.

### **19,197 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service d'urbanisme et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

### **19,198 COMPTES DU MOIS**

19-169

#### **RÉSOLUTION NO 19-169 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (379 999,98 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Heidi Bédard, trésorière

### **19,199 CORRESPONDANCE**

Ce point est reporté à la prochaine session.

## **19,200 RESSOURCES HUMAINES**

### **19,200.1 SEMAINES DE VACANCES – Heidi Bédard**

**19-170 RÉSOLUTION NO 19-170  
SEMINE DE VACANCES PAYÉES  
MADAME HEIDI BÉDARD**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-94, la ville a embauché Mme Heidi Bédard au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement et comme adjointe administrative et technique;
- 2 La ville n'avait pas indiqué dans les conditions de travail les vacances auxquelles Mme Bédard avait droit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Heidi Bédard trois (3) semaines de vacances payées pour le poste permanent auquel la résolution no 19-94 s'applique, qu'elle pourra prendre à compter de l'année 2020.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Mme Heidi Bédard.

### **19,200.2 POLITIQUE DE GYM – Employés**

Suite aux explications données par la directrice générale concernant ce point, les membres du conseil discutent de la possibilité de donner un remboursement pour une inscription dans un gym autre qu'au Cascagym. Les membres du conseil conviennent de ne pas modifier les modalités actuelles de remboursement.

## **19,201 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Des démarches seront faites pour combler le poste laissé vacant.

**19-171 RÉSOLUTION NO 19-171  
NOMINATION DES MEMBRES DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :

- Micheline Pinard-Lampron, mairesse, membre d'office;
- Dominic Laquerre, conseiller;
- Marie-Josée Pleau, conseillère;
- Pascal Bellerose;
- Pierre Boulay;
- Jeanne Labbé;
- Karl Rioux;
- Donald Roux;
- à venir.

- 2- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2021.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

**19,202 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME GUYLAINE HARBEC ET M. PATRICK DUBOIS – Marge pour stationnement**

**19-172 RÉSOLUTION NO 19-172  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR  
PAR MME GUYLAINE HARBEC ET M. PATRICK DUBOIS  
MARGE DE REcul POUR STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Guylaine Harbec et M. Patrick Dubois possèdent une propriété située au 11, rue Comeau;
- 2 Les demandeurs désirent agrandir leur stationnement extérieur avec une marge de recul minimale de 0,15 mètre comparativement à 1 mètre selon l'article 10.1.1.6 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin qui a déposé une lettre signifiant son accord avec les travaux;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-21, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Guylaine Harbec et M. Patrick Dubois une dérogation mineure permettant l'agrandissement du stationnement extérieur à une marge de recul de 0,15 mètre comparativement au 1 mètre exigé à l'article 10.1.1.6 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 740 081 du Cadastre du Québec.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

### **19,203 ENSEIGNES**

#### **19,203.1 GÎTE DE LA ROSE (Jacinthe Lemieux)**

Les membres du conseil discutent de la dérogation qui a été refusée concernant l'enseigne du Gîte et prennent connaissance des discussions entre la directrice générale et Mme Lemieux. La directrice fait d'autres recherches suite aux demandes du conseil. Ce point est reporté à une prochaine session.

#### **19,203.2 MIELLERIE KING – Demande**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre adressée par la Miellerie Kingsey pour une demande d'affichage. Ils conviennent de ne pas donner de dérogation.

Les membres du conseil suggèrent de rassembler les partenaires touristiques et les commerçants de Kingsey Falls pour trouver, ensemble, une solution pour l'affichage. Ce dossier sera remis à la SIEKF.

### **19,204 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA – Adoption du rapport d'activités 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique**

19-173

#### **RÉSOLUTION NO 19-173 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVÉS 2018 PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;
- 2 L'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de la Ville de Kingsey Falls adopte le rapport d'activités pour l'année 2018 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

### **19,205 SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU 6 AU 12 OCTOBRE 2019**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'il y aura, lors de la session du 7 octobre, une remise de médailles pour souligner les 5–10-15-20 ans au Service de sécurité incendie.

**19,206 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH**  
**L'ESPÉRANCE**

**19,206.1 CONTRAT POUR TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC  
RUE GIBSON**

**19-174 RÉSOLUTION NO 19-174**  
**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE**  
**TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC RUE GIBSON**  
**CONTRAT À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un développement domiciliaire est en préparation sur la rue Gibson;
- 2 Il y a lieu que la ville procède à des travaux sur le réseau d'aqueduc sur la rue Gibson pour desservir les terrains du nouveau développement;
- 3 La Sablière de Warwick inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer le contrat pour les travaux sur le réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Gibson à La Sablière de Warwick Ltée, de l'offre de service signé du 19 juillet 2019. Par contre, le conseil enlève de ce contrat, les items 2.1 et 2.5 qui seront fait à l'interne.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-ONZE CENTS (85 196,71 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

**19,206.2 MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX –  
Nouvelle rue et rue Gibson**

**19-175 RÉSOLUTION NO 19-175**  
**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE**  
**TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC RUE GIBSON**  
**ET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RUE**  
**MANDAT POUR SURVEILLANCE DE TRAVAUX**  
**À PLURITEC INGÉNIEURS-CONSEILS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une nouvelle rue sera construite par le promoteur Élizabeth L'Espérance dans le secteur de la rue Gibson;

- 2 Des travaux sur le réseau d'aqueduc sur la rue Gibson pour desservir les terrains du nouveau développement;
- 3 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour la surveillance des travaux;
- 4 La firme Pluritec Ingénieurs-conseils a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux du Développement domiciliaire Élizabéth L'Espérance, lequel comprend la construction d'une nouvelle rue et les travaux sur le réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Gibson, le tout tel que prévu à l'offre de service no 20180592.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de maximale de **DIX-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOLLARS (18 760,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Pluritec Ingénieurs-conseils.

### 19,206.3 NOTAIRE POUR SERVICES D'HYDRO-QUÉBEC

19-176

#### **RÉSOLUTION NO 19-176 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE NOMINATION D'UN NOTAIRE POUR SERVICES D'HYDRO QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un développement domiciliaire est en préparation sur la rue Gibson;
- 2 La ville s'occupe du branchement d'Hydro Québec;
- 3 Hydro Québec a besoin de connaître le notaire qui va notarié les servitudes dans les emprises pour l'installation de poteaux;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer le mandat à Me Nathalie Houle, notaire à Victoriaville, pour la préparation et l'enregistrement des servitudes pour les services d'Hydro-Québec dans le nouveau développement domiciliaire sur la rue Gibson.

- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Nathalie Houle.

**19,206.4 ACQUISITION DE LA RUE DU NOUVEAU  
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH  
L'ESPÉRANCE – Mandat au notaire**

**19-177      RÉSOLUTION NO 19-177  
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE  
MANDAT AU NOTAIRE POUR L'ACQUISITION DE LA RUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    Un développement domiciliaire est en préparation sur la rue Gibson;
- 2    La ville fera l'acquisition de la « rue Dupuis » après les travaux de construction de la rue effectués par le promoteur Élizabéth L'Espérance;
- 3    Il y a lieu que la ville mandate un notaire pour la préparation des documents nécessaires à cet effet;
- 4    Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer le mandat à Me Nathalie Houle, notaire à Victoriaville, pour la préparation et l'enregistrement de tous les documents nécessaires pour l'achat de la « rue Dupuis » après sa construction dans le nouveau développement domiciliaire sur la rue Gibson.
- 2- **DÉPENSE.** La Ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENTS DOLLARS (700,00 \$)** pour l'acte d'achat plus les frais et déboursés et les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Nathalie Houle.

**19,206.5 NOM DE LA NOUVELLE RUE**

**19-178      RÉSOLUTION NO 19-178  
Nouvelle      NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE  
résolution 19-195 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    Il y a lieu de donner un nom à la nouvelle rue à construire dans le développement domiciliaire Élizabéth L'Espérance;



- 2 Mme L'Espérance demande que le nom de la rue soit « Dupuis » le nom de son conjoint, promoteur avec elle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** La rue qui sera construite dans le développement domiciliaire Élisabeth l'Espérance portera le nom de « Rue Dupuis ».
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de Toponymie.

## 19,206.6 ENTENTE PROMOTEUR

**19-179**      **RÉSOLUTION NO 19-179**  
**Annulée par** **ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR**  
**R 19-194**    **ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE**  
                 **MODIFICATION À L'ENTENTE POUR LE**  
                 **DÉVELOPPEMENT RUE GIBSON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-149, la Ville de Kingsey Falls a signé une entente modifiée avec le promoteur Élisabeth L'Espérance pour un développement domiciliaire sur son immeuble situé rue Gibson, soit le lot 5 741 452 du Cadastre du Québec, le 5 juin 2019;
- 2 La ville fera l'acquisition de la rue à la fin des travaux de construction, il y a lieu de modifier l'article 7 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATION À L'ENTENTE.** Le texte de « l'article 7. Cession de la rue » de l'entente signée entre la Ville de Kingsey Falls et le promoteur, madame Élisabeth L'Espérance, le 5 juin 2019 pour le développement domiciliaire sur le lot 5 741 452 du Cadastre du Québec, est remplacé par le texte suivant :

« **7. CESSION DE RUE**

*À la fin des travaux à être réalisés en conformité avec ses normes et règlements, la municipalité s'engage à acquérir au prix coûtant, la rue Dupuis. Ces travaux sont estimés à 250 000,00 \$ (excluant taxes) à ce moment-ci.*

*Suite à ce déboursé, la municipalité commencera à charger annuellement aux propriétaires une taxe de secteur du même montant, proportionnellement aux pi<sup>2</sup> des terrains.*

*Cette taxe de secteur sera remboursable sur 20 ans.*

*Dans ses échanges avec les futurs propriétaires et à la vente des terrains, le promoteur s'engage à divulguer l'existence et le montant de cette taxe de secteur. »*

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Élisabeth L'Espérance.

## **19,207 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Partenariat 2019**

19-180

### **RÉSOLUTION NO 19-180 SUBVENTION POUR LA PRODUCTION ESTIVALE 2019 AU THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les Production Jean-Bernard Hébert offre une production durant la saison estivale au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls;
- 2 Le producteur a demandé à la ville un soutien financier pour l'année 2019 afin de permettre la présentation de la comédie « Garçon! » à Kingsey Falls;
- 3 Le Théâtre des Grands Chênes s'associe avec plusieurs partenaires de la région pour offrir des forfaits théâtre, soit des restaurants, des gîtes, des hôtels et le Parc Marie-Victorin, ce qui amène des retombées économiques importantes;
- 4 Il y a lieu que la ville encourage ces organismes pour assurer un achalandage touristique à Kingsey Falls;
- 5 Des crédits sont prévus au budget 2019 pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une subvention de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** au producteur Jean Bernard Hébert, pour la production estivale présentée au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls à l'été 2019.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean-Bernard Hébert, producteur.

## **19,208 PARC MARIE-VICTORIN – PARTENARIAT DE PROJET**

19-181

### **RÉSOLUTION NO 19-181 PARTENARIAT AU PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie Victorin a présenté au conseil municipal un projet d'expansion représentant beaucoup d'investissement;
- 2 Le projet inclut plusieurs partenaires dont la Ville de Kingsey Falls;
- 3 Le Parc Marie-Victorin a besoin de connaître les intentions de la Ville pour la continuité du projet;
- 4 Le parc demande à la Ville une contribution de 300 000 \$ en surplus de la contribution annuelle donnée par la ville représentant 55 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal avise le Parc Marie-Victorin de son intention de contribuer au projet à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montage financier du projet du parc.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie Victorin.

**19,209 PROJET FORBEC – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE – Offre de services professionnels**

**19-182 RÉSOLUTION NO 19-182  
ÉTUDE ÉCOLOGIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN  
APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION  
FORESTIÈRE FORBEC LTÉE  
MANDAT À LA FIRME SERVICES EXP**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire agrandir son périmètre urbain pour offrir des terrains résidentiels;
- 2 Un développement domiciliaire est déjà établi sur les terrains que la ville avait acquis de la Société d'exploitation forestière Forbec Ltée;
- 3 La ville aimerait continuer le développement sur le terrain appartenant toujours à la Société d'exploitation forestière Forbec Ltée;
- 4 Il y a lieu que la ville fasse vérifier si la parcelle de terrain qu'elle désire acquérir de cette société contient des milieux humides;
- 5 La ville a reçu une offre de la firme Les Services EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, appuyée par,  
il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services EXP inc., pour procéder à la cartographie préliminaire des milieux humides et hydriques présents sur le site d'une parcelle de terrain situé sur le lot 5 738 838, appartenant à la Société d'exploitation forestière Forbec Ltée, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 26 juillet 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (4 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services EXP inc.

**19,210 PARC MUNICIPAL**

**19-183 RÉSOLUTION NO 19-183  
AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL  
MANDAT À SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut terminer l'aménagement de son parc municipal;

- 2 La ville a fait préparer par Les Services EXP inc. en 2015 un projet pour terminer le parc mais qu'il n'y pas eu de développement;
- 3 Le projet a changé depuis la rencontre du comité de citoyens et élus;
- 4 Les Services EXP inc. proposent une rencontre pour reprendre le projet avec les nouvelles idées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENCONTRE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls demande à Services EXP inc. de venir rencontrer le comité du parc municipal pour discuter des nouvelles idées pour l'aménagement du parc. Suite à cette rencontre, Les Services EXP inc. pourront faire une proposition pour le coût d'un nouveau plan d'aménagement.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services EXP inc.

#### **19,211 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA RUE DUMOUCHEL**

19-184

#### **RÉSOLUTION NO 19-184 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA RUE DUMOUCHEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu que le stationnement soit interdit sur cette rue durant la journée pour améliorer la quiétude du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **INTERDICTION DE STATIONNER.** La Ville de Kingsey Falls interdit le stationnement sur la rue Dumouchel, des deux côtés de la rue, entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi inclusivement. La ville fera installer des panneaux à cet effet.

Cette interdiction prendra effet dès la fin des travaux du stationnement du Centre de la Technologie et de l'Information Laurent-Lemaire.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Sûreté du Québec.

#### **19,212 BUDGET POUR LE LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

19-185

#### **RÉSOLUTION NO 19-185 BUDGET POUR LE LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville fera le lancement de sa politique familiale à la fin de l'été;
- 2 Il y a lieu que la ville accorde un budget pour les festivités de ce lancement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde un budget maximal de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** pour le lancement de la Politique familiale de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

**19,213 CUISINE COLLECTIVE – Demande pour utilisation du 7, rue Tardif**

**19-186      RÉOLUTION NO 19-186  
UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE  
POUR LA CUISINE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des mamans de Kingsey Falls ont fait une demande à la ville pour utiliser sans frais la salle municipale située au 7, rue Tardif pour de la cuisine collective;
- 2 Il y a lieu que la ville encourage cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter sans frais la salle municipale située au 7, rue Tardif pour la cuisine collective.

**19,214 ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE RICHMOND –  
Demande de contribution financière dans le cadre du  
Programme déjeuner à Richmond Regional High School**

Les membres du conseil accusent réception de la demande de contribution financière de l'École secondaire Régionale de Richmond sans y donner suite.

**19,215 AFFAIRES NOUVELLES**

**19,215.1 FOSSÉ AU CONDO INDUSTRIEL**

**19-187      RÉOLUTION NO 19-187  
PARC INDUSTRIEL  
FOSSÉ AU CONDO INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un fossé a été fermé par la ville il y a quelques années entre le 15 et le 21 rue Lajeunesse;
- 2 Suite à cette action, il y a de l'eau qui s'accumule en amont sur les terrains;

- 3 Pour corriger la situation, il faudrait que la ville remette le tout comme avant;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à remettre le fossé entre le 15 et le 21 rue Lajeunesse dans l'état qu'il se trouvait avant les travaux pour le fermer.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (3 700,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **19,215.2 RUE DES GRENATS OUEST**

#### **19-188   RÉSOLUTION NO 19-188 RUE DES GRENATS OUEST DÉMARCHES LÉGALES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à la réforme cadastrale il y a quelques années, la rue des Grenats Ouest n'est plus la propriété de la ville mais revenue à l'ancien propriétaire M. Joseph Bergeron;
- 2 Monsieur Bergeron est décédé et que la ville entretient cette rue depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** La Ville de Kingsey Falls va entreprendre les démarches légales pour reprendre ses droits sur la rue des Grenats Ouest.

#### **19,215.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'équipements**

#### **19-189   RÉSOLUTION NO 19-189 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ACHAT DE CYLINDRES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie doit remplacer des cylindres pour les appareils respiratoires;
- 2 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter quatre (4) cylindres pour les appareils respiratoires du Service de sécurité incendie.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (7 200,00 \$)**, soit mille huit cents dollars (1 800,00 \$) chacun plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

#### **19,216 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 45.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

